



Heritage de mon mari durant l union

Par **samantha38**, le **26/11/2014** à **00:40**

Bonjour

je suis mariee depuis 18 ans et j'ai fait une demande de divorce

j'ai deux enfants pour la garde pas de probleme j'aurais sans zucun doute une pension alimentaire en sachant que mon epoux touche le double de moi j aurais un enfant a plein temps et la seconde en alterne jai lu sur plusieurs site que j aurais une pension complete pour le premier et une pension de moitie pour le second

ma question se porte sur un heritage que mon epoux a eu durant notre union cet argent nous a permis de combler une pzrtie de nos dette donc la totalite a ete depense aujourd'hui j'ai fait une demande de divorce dois je rembourser la moitie de cet heritage a mon epoux ou cet argent rentre t il dans la communaute je duid suis marie sous le mzrizge de la communaute de plus aurais je droit a une pension compensatoire en plus de lz pension alimentaire de mes enfant en effet mon epoux touche le double de moi

ces question me prturbe de plus afin quil garde la maison je suis prete a beaucoup mais avant j aurais voulu reponse a mes questions

Merci

Par **domat**, le **26/11/2014** à **10:25**

bjr,

les modalités sont différentes selon le type de divorce que vous choisissez.

en général dans le cas d'une garde alternée, il n'y a pas de pension alimentaire.

le montant des pensions sera fixé par le JAF.

L'argent reçu par succession est un bien propre, donc la communauté devra une récompense à votre mari égale à cette somme.

vous pouvez demander et obtenir une prestation compensatoire.

cdt